

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE GABRE

L'an deux mille vingt-trois, le treize Avril, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur DEJEAN Jean Paul, Maire.

Présents : BALANSA Jean Louis, BORDIN Fabrice, CARLES Monique, EYCHENNE Gilles, FOURNIE Arièle, LAFFONT Jacqueline, SOUBIES Sébastien, SOULA Caroline et DEJEAN Marie Pierre (Secrétaire de mairie)

Excusés : PAGES Nelly et WIJNEN Wilm.

Secrétaire de séance : CARLES Monique

Monsieur le Maire ouvre la séance à 21 heures.

1. APPROBATION A L'UNANIMITE DU PROCES VERBAL DU 16 MARS 2023

2. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023

Monsieur le Maire présente le budget primitif de la commune mis en forme après consultation du trésorier par email.

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
TOTAL	114 049,00 €	290 048,00 €	85 173,00 €	85 173,00 €

Dans la section investissement, deux achats sont en cours : un robot lave-vitres pour la salle communale et des panneaux de signalisation pour le Point d'Eau Incendie (PEI) du Courtalas. Il en est projeté deux autres pour la salle communale : un vidéo-projecteur et un balai autonettoyant. Dès réception des devis, ils seront transmis aux conseillers municipaux pour validation.

Discussion et délibération :

Le Conseil Municipal vote le budget primitif 2023 :

POUR : 9	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	PROCURATION : 0
----------	------------	----------------	-----------------

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire informe que la Société d'Assurance Mutuelle **GROUPAMA** offre le défibrillateur cardiaque à la municipalité grâce aux négociations de Monsieur Subra. Tous les 5 ans cependant, la révision de l'appareil sera à notre charge. L'assemblée générale de la caisse locale Groupama aura lieu dans la salle communale de Gabre, l'année prochaine.

- **Plan Local d'Urbanisme Intercommunal**

Monsieur le Maire informe que les propriétaires de la commune (qui ont été contactés par mail ou voie postale) possesseurs de terrains constructibles, doivent se prononcer pour les garder en état ou les déclarer non-constructibles. Si un terrain constructible s'avérait exempt de commencement de travaux au bout de 5 ans, une taxe s'élevant à 1€30 le mètre carré, sera infligée au propriétaire.

Pour information, en ce qui concerne ce PLUi, le nombre de nouvelles habitations est de dix (sachant que deux changements de destination valent une nouvelle habitation).

- **SMECTOM**

Monsieur le Maire relate la dernière réunion du Smectom où enfin, le quorum était atteint pour pouvoir voter l'augmentation de la taxe des ordures ménagères. Le Smectom proposait + 5,85 % . Cette augmentation a été refusée. (CONTRE : 83 votants ; POUR : 58).

La Communauté des Communes, quant-à-elle n'a pas eu l'approbation du Smectom, pour sa proposition d'unification des prix.

- **Logement La Tour**

Monsieur Grosraud, locataire du dit logement, 2 place du village, attire notre attention sur le salpêtre à l'intérieur de l'appartement. Étant donné que ce sel minéral est causé par une combinaison de remontée d'humidité et d'une insuffisance de circulation d'air, il lui est conseillé de nettoyer à la brosse métallique et d'aérer suffisamment. La VMC sera réparée.

A la question de ce monsieur concernant un poêle à bois, d'appoint, Monsieur le Maire rappelle que lors de la rénovation de ce logement social, la commune avait été obligée d'enlever le conduit de la cheminée. Elle n'avait pas eu l'autorisation de la remplacer par un poêle à bois.

- **EDF Renouvelables**

Monsieur Marchand, ingénieur-écologue à EDF Renouvelables, se renseigne au sujet de 2 parcelles dans le secteur du lac de Mondély (sondage pour mesurer l'humidité du terrain : carottage à 30cm).

D'autre part, il nous envoie les comptes-rendus du projet de la base photovoltaïque sur le plan d'eau. Pour mémoire, une réunion avait eu lieu, le 06/10/22 avec EDF Renouvelables et les élus : si le Conseil Municipal est défavorable au projet, il tient néanmoins à rester informé.

Madame la Secrétaire de mairie relancera ce monsieur si les écrits venaient à tarder.

En fin d'année 2023, une réunion publique, initiée par EDF Renouvelables, devrait avoir lieu.

La Secrétaire de séance, CARLES Monique



Le Maire, DEJEAN Jean Paul

